

V. RÉGIMES PARTICULIERS

Les enfants à régime particulier (allergie et ou intolérances alimentaires) seront acceptés au restaurant scolaire après signature d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé). L'enfant pourra déjeuner en fournissant son propre panier repas ou avec un plateau Natama. Le protocole est affiché dans les locaux de la cantine et à l'entrée de l'école, ainsi que sur le site internet de la mairie (onglet enfance & scolarité) (suivant le courrier remis aux parents lors de l'inscription au restaurant scolaire).

VI. INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les familles doivent s'acquitter obligatoirement d'une cotisation de 15€ par enfant (par année scolaire) pour l'encadrement pendant la pause méridienne. Cette participation des familles est demandée par la CAF. L'inscription définitive est soumise à la présentation du reçu de l'Espace des 2 rives.

Les parents d'élèves pourront prendre les repas servis, sur demande écrite auprès de la Mairie, une semaine à l'avance, en payant le tarif défini.

Le personnel de service et le chef-gérant dépendent uniquement de la Mairie de Pîtres. Ce personnel n'a pas fonction d'encadrer ou d'intervenir auprès des enfants mais peut intervenir auprès de ceux-ci en concertation avec l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation qui encadre les enfants dépend uniquement de l'Espace des 2 rives.

En cas de problème, la Mairie prévient l'Espace des 2 rives pour corriger éventuellement la situation.

Les réservations et les paiements se font du lundi au vendredi de 8h30 à 12h ainsi que le mardi de 13h30 à 19h à la Mairie de Pîtres. Documents à fournir : fiche de renseignements (à compléter en Mairie) attestation CAF quotient familial

Détails pour annuler les repas : le matin même entre 8h30 et 9h maximum auprès de la Mairie.

Tel : 02.32.49.81.06

- Prix du repas : 4,40 € par enfant
- 1,80€ par enfant si panier repas fourni (seulement suite à un P.A.I.).
- 7,30 € par adulte
- 6,74€ pour les extérieurs
- **BARÈME SELON QUOTIENT FAMILIAL**

Inférieur à 600,00 €	Entre 601 € et 1 200 €	Supérieur à 1 200 €
0,80 €	1,00 €	4,40 €

La Mairie,
Florence LAMBERT



La Directrice de l'Espace des 2 rives,

Mme CALLET Sabine

Espace des 2 rives

4 place de la Fraternité 27590 Pîtres

02 32 68 32 10

accueil@e2rives.fr

www.espacedes2rives.com

Le Chef-Gérant de la Restauration

Scolaire,

M. Yannick LACHELIER.

Signature des parents



Scolarest
ÉCOLE - PÂTISSERIE - FROID



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Pause Méridienne Restaurant Scolaire

Année scolaire 2025/2026

Restaurant scolaire
20 Rue de la Gèble
27590 Pîtres
Tel : 06.63.32.81.90

Mairie de Pîtres
10, Rue de l'Église
27590 Pîtres
Tel : 02 32 49 81 06

Espace des 2 rives
4, Place de la Fraternité
27590 Pîtres
Tel : 02 32 68 32 10

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le présent règlement s'applique aux horaires de cantine des lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ces temps sont sous la responsabilité du personnel de l'Espace des 2 rives dont le siège est situé 4, place de la fraternité 27590 Pîtres.

Nous faisons en sorte que ce temps du midi soit vécu comme un temps agréable, convivial et non comme une contrainte pour les enfants. La qualité de ce temps éducatif agit sur l'envie de goûter, de partager, de lutter contre le gaspillage alimentaire, et d'être sensible au tri alimentaire. C'est avec cette envie que l'éducation à la santé par une hygiène alimentaire et environnementale (bruit, cadre de vie...) prend son importance. La coopération des enfants viendra de la qualité de l'écoute quotidienne des adultes (parents, animateurs, enseignants et de l'environnement dans lequel ils vont évoluer durant cette pause méridienne. Pour ce faire, les enfants, comme les encadrants, doivent respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre qui sont imposées au sein de la restauration scolaire.

Nos intentions éducatives :

- Rendre l'enfant responsable de son alimentation et de son environnement.
- Permettre à l'enfant de vivre le temps du midi comme un moment de repos, convivial et éducatif.
- Renforcer l'encadrement en ayant une démarche éducative globale.
- Inciter les enfants à goûter les aliments et développer l'anti-gaspillage.

I. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

A. Hygiène

- * L'usage du tabac et ou de la cigarette électronique est interdit dans les espaces collectifs.
- * **Aucun enfant n'est autorisé à ramener des aliments à la cantine de type sel, poivre, sauces, sirop...**
- * Les règles d'hygiène interdisent strictement l'accès et utilisation de la cuisine à toute personne étrangère au service de la restauration.

- * Chaque enfant devra se laver les mains avant de se servir sur la ligne de self.

B. Sécurité

- * Chaque animateur a en sa possession une trousse de secours et un gilet jaune.

- * Seuls les médicaments qui ont fait l'objet d'une signature dans le cadre d'un Plan d'Accueil Individualisé (P.A.I.) sont autorisés.

Le protocole à suivre est affiché dans les locaux de la cantine et à l'entrée de l'école. L'animateur référent a en sa possession les médicaments fournis par la famille, qui est responsable de la validité des médicaments. En dehors du cadre d'un P.A.I., les animateurs ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux enfants, même avec une ordonnance.

- * Si un enfant est malade entre 11h45 et 13h20 le lundi, mardi, jeudi et vendredi, l'animateur en informe la direction de l'Espace des 2 rives qui contactera les parents. L'animateur notifie sur un registre d'infirmerie les soins apportés. En cas de départ de l'enfant, les parents signent une décharge.
- Le directeur d'école sera informé dès 13h20 de la situation (soins, état de santé, symptôme, départ de l'enfant).

- * En fonction de la météo, les enfants doivent être équipés d'un vêtement chaud en cas de froid, d'un vêtement imperméable en cas de pluie et d'une casquette lors des grosses chaleurs.

II. RÈGLES DE VIE

- * Les animateurs présents :
 - Prennent en charge les enfants.
 - Veillent à une bonne hygiène et à une bonne tenue à table des enfants. Veillent à respecter le concept anti-gaspillage et du tri. Ils invitent les enfants à goûter chaque plat d'entrées et de desserts (une barquette dégustation est mise à disposition des enfants sur la ligne de self)
 - Veillent au bon comportement des enfants.
 - S'inquiètent de toute attitude anormale.
 - Sont en droit, s'ils le jugent nécessaire, de sanctionner un ou des enfants.
 - Informent le coordinateur de tout incident ou accident, et celui-ci prévient les parents, directeur d'école, la mairie et le service sanitaire (médecin, pompiers) si besoin.

- * Les enfants :
 - Doivent respecter leurs camarades, les animateurs, le personnel de la restauration scolaire et le matériel

mis à leur disposition (locaux, matériel de restauration, affichages, concepts et le matériel pédagogique pour les activités).

- Sont invités à goûter tous les aliments.
- Évitent le gaspillage.
- N'accèdent pas aux couloirs de l'école et ne jouent pas dans les toilettes de l'école ni dans celles de la cantine et les laissent propres.
- Peuvent redemander de la nourriture si le repas a été mangé (concept anti-gaspi)
- Restent assis durant tout le repas sauf autorisation de l'animateur.

En cas de manquement répétitif aux règles de vie et à la charte de fonctionnement, un premier avertissement, en accord avec la Mairie, sera adressé aux parents. En cas de second litige, une convocation leur sera envoyée pour une entrevue. Un troisième litige pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

Coordinatrice : Charlotte LEBOURG du pôle Petite enfance

III. DÉROULEMENT POUR LES MATERNELLES

Les Lundis, Mardi, Jeudi et Vendredi

Les enfants se rendront à pied au restaurant scolaire en traversant la cour de récréation de l'école primaire encadrés par les ATSEM de l'école maternelle. En cas de pluie, les enfants emprunteront le couloir de l'école primaire puis le préau. Ils seront pris en charge devant le restaurant scolaire par l'équipe d'animation à 11h45.

Il y a deux temps dans la prise en charge des enfants de l'école maternelle :

- 1^{er} temps :** Tous les enfants de petite section et un groupe de moyenne section se rendent au premier service de 11h45 pour terminer le repas vers 12h30. Un encadrant à table avec les enfants assure au mieux le déroulement du repas. Ensuite, les enfants de petite section vont se préparer pour la sieste : passage aux toilettes, déshabillage. Ils sont pris en charge dans les dortoirs à 13h00 par les ATSEM. Le groupe de moyenne section reste à jouer dans la cour de récréation.

2^{ème} temps : L'autre groupe de moyenne section et celui de grande section se rendent au restaurant scolaire pour 12h35. Le retour dans la cour de récréation est prévu vers 13h10. Auparavant, les enfants jouent dans la cour de récréation ou rentrent pour un atelier (en fonction du temps). Après le repas, ils retournent en salle de classe dans le calme.

IV. DÉROULEMENT POUR LES ÉLÉMENTAIRES

Coordonateur : Michaël LANCEL, directeur du pôle Familles

Les lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis.

Une équipe d'animation de l'Espace des 2 rives prend en charge les enfants à 11h45 à la porte de chaque classe. Le premier service mange de 11h50 jusqu'à 12h30 pour bénéficier ensuite d'ateliers jusqu'à 13h20. Le deuxième service participe aux ateliers de 11h45 à 12h30. Les ateliers proposés peuvent être du sport, des loisirs créatifs, de la danse, des jeux extérieurs, de la musique... Ils mangent de 12h40 à 13h15.

Les enfants sont répartis par groupe et sont accompagnés par un animateur référent. Puis les enfants sont répartis sur des îlots de tables. Les enfants scolarisés en CP sont servis sur table par les animateurs référents, ce qui permet de limiter le gaspillage en fractionnant les portions selon l'appétit et le goût de chaque enfant. Plus tard dans l'année, ils accéderont au self.

Le repas doit se dérouler dans le calme pour qu'il soit propice à la discussion. Après avoir débarrassé leurs plateaux sur des chariots tout en respectant le concept de la table de tri les groupes se dirigent soit vers les écoles soit vers l'espace des 2 rives pour les activités. A la fin de celles-ci, les enfants sont confiés aux enseignants entre 13h20 et 13h30.

Durant le repas, les enfants d'un même groupe pourront s'installer avec les camarades de leur choix, sous le contrôle de l'adulte. Chaque animateur référent accompagne les enfants.